

Communiqué de presse

Mercosur : Le sucre et l'éthanol sacrifiés ?

Alors que les négociations sur le Mercosur connaissent une nouvelle accélération, et peut-être même une conclusion, avec la rencontre politique prévue le 26 juin entre la Commission et les Ministres du bloc Sud-Américain, l'AIBS* alerte à nouveau le gouvernement sur les menaces bien réelles que ferait peser un accord de libéralisation, même partielle, sur la filière betterave-sucre-éthanol française, qui traverse déjà une crise sans précédent.

L'AIBS rappelle que le sucre et l'éthanol ont été définis comme produits sensibles et cette position a été confirmée dans les recommandations avancées par le Groupe à Haut Niveau Sucre le 12 juin dernier à Bruxelles. Dans le contexte de crise grave, l'AIBS est particulièrement inquiète de voir apparaître ces produits en queue de négociation, où ils n'auront plus qu'une valeur d'ajustement pour boucler l'accord.

L'AIBS rappelle que le Brésil est le 2nd producteur et le 1^{er} exportateur mondial de sucre. Des concessions très significatives ont déjà été faites par l'UE à l'égard du Brésil qui tire ainsi avantage de certains avantages concurrentiels (main d'œuvre, taille des exploitations ...), du soutien dont bénéficie indirectement le sucre grâce aux plans de soutien au développement de l'éthanol par le Gouvernement brésilien, et de la faiblesse du real qui rend les exportations brésiliennes particulièrement compétitives. En outre, l'UE, déjà largement excédentaire, a largement ouvert son marché par les préférences accordées aux pays ACP, aux pays les moins avancés et par l'intermédiaire de contingents à droit nul avec plus d'une vingtaine de pays exportateurs. Ces préférences ne seront pas ajustées avec le départ du Royaume-Uni de l'UE et elles approvisionneront donc un périmètre de marché réduit à 27 Etats membres. Il n'est pas exclu que des concessions supplémentaires puissent être demandées à l'UE par les pays titulaires de contingents CXL (notamment le Brésil), en compensation du Brexit.

Il est donc indispensable que le droit de douane qui sera fixé pour les contingents Mercosur reste inchangé à 98 €/t pour le sucre. Toute réduction pourrait engendrer, dans un second temps, des demandes d'alignement à la baisse des droits de la part des autres titulaires de contingents CXL, dont le Brésil fait partie. Ce dernier bénéficierait ainsi, en cascade, de contingents préférentiels au titre du Mercosur, d'une part, du régime d'importation CXL, d'autre part, voire de contingents additionnels de compensation pour cause de Brexit.

S'agissant de l'éthanol, et malgré l'opposition de nombreux Etats membres dont la France, la Commission a proposé au Mercosur un quota à droits réduits à 1/3 des droits actuels, pour un montant de 600 000 tonnes d'alcool éthylique, soit 12 % de la demande européenne. Au regard des

développements du marché européen de l'éthanol-carburant, il est essentiel de conserver ce droit résiduel d'1/3, sans quoi le quota attribué au Mercosur viendra s'ajouter aux surcapacités de production européennes et dégrader encore les conditions économiques.

Par ailleurs, le gouvernement français a répété que le respect de l'accord de Paris sur le climat était une condition à la signature d'accords commerciaux internationaux nouveaux. La recherche d'une parité de concurrence sur les normes environnementales et sanitaires est en effet un levier important de rééquilibrage commercial, ainsi qu'un facteur d'acceptation par nos filières par rapport aux efforts sans précédent qui leur sont demandés dans ce domaine.

L'AIBS demande enfin que, dans tous les cas, le volet commercial de l'accord Mercosur ne puisse pas entrer en application provisoirement avant la conclusion des procédures de ratification parlementaire.

Nos filières comptent sur l'assurance donnée par le gouvernement sur les lignes rouges définies par rapport à ces négociations.

(*) AIBS : Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre, regroupe les planteurs de betteraves et les fabricants de sucre français.